

Forums citoyens sur la fiscalité québécoise

Rapport final

Présenté à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise

1er décembre 2014



CRÉDITS

Le présent document rapporte les résultats des sept forums citoyens organisés par l'Institut du Nouveau Monde pour la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, tenus dans sept villes du Québec du 29 septembre au 9 octobre 2014.

Préparation du rapport

Patricia Guérin-Padilla

Collecte des contenus

Catherine Gauthier

Statistiques de participation

Michel Venne

Rédaction

L'équipe de l'Institut du Nouveau Monde pour l'organisation des forums

Michel Venne

Directeur général de l'INM et animation des forums citoyens

Julie Caron-Malenfant

Directrice générale adjointe et responsable de la relation contractuelle

Sophie Séguin-Lamarche

Directrice des communications

Louis-Philippe Lizotte

Chargé de projet responsable de l'organisation des forums citoyens

Catherine Gauthier

Agente de projet responsable de la mobilisation et des relations avec les participants

Patricia Guérin-Padilla

Agente de projet responsable de la prise de note et de l'analyse des contenus

Simon Lafortune

Aide à la logistique



L'Institut du Nouveau Monde

L'Institut du Nouveau Monde (INM) est une organisation indépendante non partisane œuvrant principalement au Québec dont la mission est d'accroître la participation des citoyens à la vie démocratique. L'INM est la référence en participation citoyenne au Québec. L'organisation s'emploie à informer sur les enjeux essentiels, à animer des débats et des conversations sur ces enjeux et à valoriser les idées et projets qui en émanent dans l'opinion publique et auprès des décideurs. Son impartialité et sa neutralité dans les débats sont reconnues. L'INM n'est affilié à aucun parti politique ni à aucun groupe d'intérêt. Fondé en 2003, l'INM est lauréat en 2005 du Prix Claire-Bonenfant du gouvernement du Québec pour les valeurs démocratiques et l'éducation civique.

Par ses activités, l'INM propose une démarche délibérative structurée qui plaît au public et qui donne des résultats, basée sur la formule « informer, débattre, proposer ». La méthode de l'INM se complète par un ingrédient supplémentaire : le plaisir de participer. Son action est réalisée dans un esprit collaboratif et est encadrée par une charte de participation qui favorise un dialogue ouvert pour une diversité d'opinions et de points de vue dans le respect des personnes et des idées. Pour les individus, l'INM organise des activités d'éducation, de formation, de mobilisation et d'appui à l'action citoyenne, comme son École d'été et son École d'hiver destinées aux jeunes de moins de 35 ans, ou le programme À go, on change le monde! L'INM a également élaboré, au bénéfice des organisations, une offre de services aux entreprises, associations et institutions qui souhaitent s'ouvrir et s'adapter à une participation citoyenne de qualité.

L'INM agit dans une perspective de justice et d'inclusion sociales, dans le respect des valeurs démocratiques et des principes du développement durable, et dans un esprit d'ouverture et d'innovation. L'action de l'INM permet d'augmenter la qualité du débat public et la proportion des citoyens qui y participent. Elle contribue au renforcement du lien social et à la valorisation des institutions démocratiques.

Coordonnées générales

5605, avenue de Gaspé, bureau 404
Montréal (Québec) H2T 2A4
514-934-5999 / 1-877-934-5999
www.inm.qc.ca



TABLE DES MATIÈRES

CRÉDITS	i
TABLE DES MATIÈRES	iii
INTRODUCTION	1
La formule retenue	1
Les dates et les lieux	1
Le déroulement	2
Les participants	2
La rédaction du rapport	3
Les questions posées	3
POINTS SAILLANTS	5
RÉPONSES AUX QUESTIONS	8
Question 1 : l'équité	8
Question 2 : la fiscalité des entreprises	12
Question 3 : la fiscalité des particuliers – le travail et l'épargne	14
Question 4 : la tarification	16
Question 5 : autres sujets	19
CONCLUSION	21
ANNEXE 1 : Statistiques de participation	22
ANNEXE 2 : Napperons	23



INTRODUCTION

Ce rapport présente les résultats des sept forums citoyens sur la fiscalité québécoise organisés du 29 septembre au 9 octobre 2014 par l'Institut du Nouveau Monde (INM) pour la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise. L'objectif des forums citoyens était de recueillir l'avis de la population sur plusieurs aspects du régime fiscal et du financement des services publics.

Ces sept forums ont été organisés suivant les méthodes et les approches participatives habituelles de l'INM. Cependant, ils font partie intégrante de la démarche de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise.

La Commission a retenu les services de l'INM afin que celui-ci l'épaulé dans son mandat et l'aide à rejoindre des citoyens dans plusieurs régions.

Le rapport est remis aux membres de la Commission pour considération. Celle-ci doit remettre son propre rapport en décembre 2014 au gouvernement du Québec, à la fin de son mandat. Le présent document doit être publié en même temps.

La formule retenue

La formule retenue privilégie l'expression de différents points de vue des citoyens et citoyennes conviés. Les citoyens et citoyennes ont pu être joints grâce à des appels téléphoniques, aux courriels acheminés à des têtes de réseaux et à des citoyens, ainsi que par de la promotion dans les médias (journaux, radio et médias sociaux). L'objectif de la mobilisation était de faire participer les citoyens, sur une base volontaire, sans sélection. Les citoyens étaient invités à s'inscrire à l'avance par Internet, mais les inscriptions sur place étaient acceptées.

Le déroulement des forums citoyens incluait des délibérations afin de faire apparaître les divergences et les convergences de points de vue chez les participants par rapport aux cinq thèmes retenus, qui correspondent aux questions principales définies dans le mandat de la Commission : l'équité du système fiscal, la fiscalité des entreprises et son rôle pour favoriser la création d'emploi et l'investissement, la fiscalité des particuliers et son rôle pour favoriser le travail et l'épargne, la tarification des services publics et une cinquième catégorie appelée «autres» pour permettre aux participants de s'exprimer sur toute autre question fiscale importante à leurs yeux.

Les dates et les lieux

Les sept forums se sont déroulés aux dates et aux lieux suivants :

- le 29 septembre 2014 à L'Oiselière, à Lévis
- le 30 septembre au Musée de la nature et des sciences, à Sherbrooke
- le 2 octobre à l'Université du Québec à Montréal, à Montréal
- le 6 octobre au Fourpoints Sheraton, à Gatineau
- le 7 octobre à l'Hôtel Gouverneur, à Rouyn-Noranda
- le 8 octobre à l'hôtel Le Montagnais, à Saguenay
- le 9 octobre au cégep de Rimouski, à Rimouski



Le déroulement

Les forums citoyens se sont déroulés en soirée, entre 19 h et 22 h. Les participants étaient réunis par tables de 6 à 8 personnes en fonction du thème de leur choix parmi les cinq proposés. Les questions relatives à chacun des thèmes avaient été préalablement transmises par courriel aux participants inscrits. Les questions posées étaient imprimées sur des «napperons» sur lesquels les participants pouvaient consigner leurs réponses. Les napperons étaient imprimés en français mais une version anglaise était disponible.

Chaque forum débutait par un mot d'ouverture de l'animateur, M. Michel Venne, directeur général de l'INM, suivi d'une allocution du président de la Commission, M. Luc Godbout. À chacune des rencontres, deux autres commissaires accompagnaient M. Godbout et pouvaient entendre de vive voix les commentaires des participants. La règle voulait que les commissaires présents ne répondent pas aux questions des citoyens ni ne formulent de commentaires sur les opinions entendues.

Le déroulement habituel incluait une période de délibération en petits groupes, d'environ une heure et quinze minutes, au cours de laquelle les participants devaient tenter de s'entendre sur les réponses aux questions relatives au thème de leur table. La période de délibération était suivie d'une plénière durant laquelle le rapporteur de chaque table devait présenter les éléments de divergence et de convergence apparus au cours de la discussion. Les micros étaient ensuite ouverts pour permettre aux citoyens d'exprimer spontanément leurs commentaires sur toute autre question relative à la fiscalité. Une version un peu différente de cette formule a été appliquée à Rimouski pour tenir compte du nombre de participants.

Les participants

Au total, 298 personnes s'étaient inscrites aux forums, mais 224 personnes y ont réellement participé, réparties comme suit : 49 à Lévis, 37 à Sherbrooke, 30 à Montréal, 28 à Gatineau, 37 à Rouyn-Noranda, 25 à Saguenay et 18 à Rimouski.

Une manifestation a perturbé l'activité à Montréal. Quelque 120 personnes s'y étaient inscrites et au moins 74 d'entre elles s'étaient présentées à la table d'accueil au moment où la manifestation a éclaté forçant les organisateurs à évacuer les lieux. Une trentaine de participants sont restés sur place, et l'activité a pu avoir lieu avec ce public réduit. Des manifestations ont aussi eu lieu à Lévis et à Rouyn-Noranda sans toutefois causer de perturbations.

Des mouvements sociaux ont lancé des appels au boycott de ces activités consultatives. À plusieurs endroits, des participants ont déploré que la période de publicité sur les forums et de diffusion des fascicules d'information du ministère ait été trop courte pour favoriser une participation plus nombreuse et une meilleure préparation des participants.

Au total, les hommes ont été plus nombreux que les femmes à participer aux forums, représentant 61% des participants. La diversité de la participation en fonction des groupes d'âges et de l'occupation se rapproche relativement de la diversité au sein de la société. Cependant, la population qui a participé aux forums était nettement plus scolarisée que la moyenne québécoise, 92 % des participants détenant un diplôme d'études postsecondaires (collégial et plus).



La rédaction du rapport

Le présent rapport rend compte des interventions faites par les participants dans le cadre des forums citoyens sur la fiscalité québécoise. Nous avons cherché à reproduire le plus fidèlement possible le langage employé par les participants pour exprimer leurs idées. Dans le rapport, nous précisons si les énoncés rapportés proviennent de l'une ou de plusieurs des sept villes visitées. Nous relevons les éléments qui font débat ou qui suscitent des divergences. Nous avons respecté les limites de la formule retenue, c'est-à-dire que nous nous en sommes tenus à rapporter ce que nous avons entendu, sans jamais essayer d'extrapoler le sens d'un énoncé ni d'expliquer la portée d'un mot, encore moins de porter un jugement sur les opinions exprimées.

Nous avons regroupé les réponses à chacune des questions dans des sections séparées du rapport. Pour chacune des questions, nous avons fait ressortir les tendances majoritaires et avons regroupé les réponses en fonction de leur degré de convergence puis de divergence.

Nous avons noté dans une section séparée certains commentaires particuliers émis par les participants durant la période de micro ouvert en fin de soirée.

Nous n'avons repris dans ce rapport que les propositions présentées verbalement. Nous n'avons pas consigné dans le rapport les études ou autres documents distribués sur place par des participants ou par des représentants de groupes ou de partis politiques. (Ces documents ont aussi été remis directement aux commissaires.)

Les questions posées

Voici la liste des questions posées aux participants lors des sept forums. Voir en annexe les napperons utilisés pour recueillir leurs réponses.

1) L'ÉQUITÉ

- Selon vous, y a-t-il des catégories de contribuables qui ne paient assez d'impôts ou de taxes, et y a-t-il des catégories qui en paient trop? Justifiez vos réponses.
- Si possible, proposez des correctifs appropriés qui assureraient au gouvernement des revenus suffisants pour financer adéquatement les services publics.

2) LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Que doit-on changer dans la façon de taxer les entreprises, et comment doit-on modifier l'aide fiscale qui leur est accordée pour :

- favoriser la croissance économique?
- encourager l'investissement?
- soutenir la création d'emploi?
- favoriser la recherche et le développement?

3) LA FISCALITÉ DES PARTICULIERS : LE TRAVAIL ET L'ÉPARGNE

- Comment la fiscalité pourrait-elle inciter davantage certains Québécois à s'intégrer au marché du travail?
- Comment la fiscalité peut-elle encourager davantage l'épargne des Québécois?



4) LA TARIFICATION

Selon vous, y a-t-il :

- des services fournis gratuitement par le gouvernement qui devraient être payés en partie ou en totalité par les usagers pour mieux les financer?
- des services payés par les usagers qui devraient être offerts gratuitement et donc financés par les taxes et les impôts? Pourquoi?
- des services payés par les usagers dont les tarifs devraient être augmentés? Pourquoi?
- des services payés par les usagers dont les tarifs devraient être diminués? Pourquoi?
- des services payés par les usagers dont les tarifs devraient être ajustés en fonction de la capacité de payer de chaque individu ou famille? Pourquoi?

5) AUTRES SUJETS

Selon vous, y a-t-il d'autres aspects de la fiscalité québécoise qui devraient attirer l'attention de la Commission?



POINTS SAILLANTS

De l'avis général, les personnes à faible revenu, les étudiants, les personnes de la classe moyenne (moins de 50 000 \$ de revenus par année) et les PME paient leur juste part d'impôts et de taxes.

Dans toutes les villes visitées, les citoyens ont exprimé l'opinion que les personnes considérées comme très riches (gagnant 250 000 \$ et plus par année) auraient la capacité de payer plus d'impôt. Les citoyens estiment également que les banques et institutions financières ainsi que les grandes entreprises ne paient pas leur juste part.

Deux problèmes ont été soulignés par les citoyens : 1) les échappatoires fiscales de toute nature, notamment divers crédits d'impôt, seraient trop généreuses pour ces catégories de contribuables ; 2) la progressivité du système fiscal québécois serait déficiente, en particulier pour les catégories de revenus les plus élevées.

On peut classer les correctifs proposés pour rendre le système fiscal plus équitable et qui ont fait consensus en cinq catégories :

- Accroître la progressivité du système fiscal des particuliers (notamment en ajoutant des paliers d'imposition entre les paliers actuels et au-delà du seuil maximal actuel);
- Accroître la contribution fiscale des institutions financières et des grandes entreprises;
- Simplifier le système fiscal et le rendre de ce fait plus transparent et plus équitable;
- Lutter contre l'évasion fiscale;
- Miser sur l'écofiscalité.

Au moins trois principes se dégagent des forums citoyens au sujet de l'utilisation de la fiscalité des entreprises pour soutenir le développement du Québec :

- Preuve de retombées réelles : Les aides fiscales, les crédits d'impôt mais aussi les subventions (même si celles-ci ne sont pas à proprement parler des mesures fiscales) doivent être consenties seulement si l'on est en mesure de démontrer que les retombées économiques, mais aussi les retombées sociales, sont réelles et positives pour le développement du Québec.
- Priorité aux PME : Les mesures fiscales soutenant le développement économique du Québec, l'investissement, l'emploi ou la R&D devraient favoriser d'abord les petites et moyennes entreprises (PME) qui, selon la perception de la vaste majorité des participants, sont celles qui créent le plus d'emplois et soutiennent le mieux l'économie régionale, et non les grandes sociétés. Une attention particulière devrait être accordée aux entreprises en démarrage.
- Miser sur la qualité et sur le long terme : Se donner comme critère non seulement la quantité mais la qualité des emplois créés et veiller à ce que les impacts sociaux et environnementaux soient positifs. Que les mesures fiscales misent sur les pôles de savoir et valorisent la recherche et l'innovation.

Diverses mesures ont été suggérées pour favoriser le retour sur le marché du travail dont deux ont été proposées de manière récurrente dans plusieurs villes visitées :

- Instaurer des congés fiscaux ou des congés temporaires de cotisations sociales pour les employés et pour les employeurs lorsqu'il y a création d'un nouvel emploi.



- Permettre aux bénéficiaires de prestations sociales (aide de dernier recours, aide financière aux études, prestations de retraite ou autres) de conserver ces revenus, ou une part plus importante de ces revenus, en sus des revenus d'emplois lorsque ces personnes retournent sur le marché du travail.

Deux préoccupations ont été exprimées de manière récurrente par les citoyens quant à l'usage de la fiscalité des particuliers pour encourager l'épargne :

- L'éducation aux réalités économiques, aux finances personnelles, à l'épargne, à la fiscalité, et ce, dès l'école primaire puis tout au long de la vie est vue comme un préalable à l'accroissement de l'épargne au sein de la population québécoise. L'adoption de règles restreignant l'accès au crédit est perçue comme une mesure qui favoriserait des comportements plus responsables.
- L'épargne-retraite est l'aspect qui a suscité le plus de commentaires de la part des participants aux forums citoyens lorsqu'il était question d'épargne. Il s'agit, semble-t-il, d'un enjeu en soi, qui préoccupe les citoyens. Ceux-ci sont préoccupés autant par l'équité que par la responsabilité à l'égard du financement des retraites de l'ensemble des citoyens.

Dans le cadre de la discussion sur la tarification, des citoyens ont suggéré d'établir un principe général visant à déterminer dans quelle situation le recours à la tarification pour financer les services publics serait approprié :

- Des citoyens ont proposé une formule de ce genre : l'usage de la tarification devrait être restreint lorsqu'il s'agit de biens publics mais pourrait être envisagé plus ouvertement pour les biens ou les services publics dont les bienfaits sont surtout d'ordre privé. L'éducation et la majorité des services de santé ont été présentés comme des biens publics, c'est-à-dire des biens ou des services dont l'effet profite à toute la collectivité. En revanche, l'électricité et l'immatriculation sont perçus comme des biens ou des services dont l'effet est davantage profitable aux individus ou aux entreprises qu'à la collectivité.
- Une autre manière de formuler ce principe est d'établir une distinction entre services essentiels et services non essentiels. Par exemple, l'énergie est un bien essentiel l'hiver pour chauffer sa maison mais devient moins essentiel lorsqu'il s'agit de chauffer sa piscine. La tarification devrait être utilisée modérément, voire pas du tout, lorsqu'il s'agit de services jugés essentiels, mais elle pourrait être employée davantage pour les biens ou services jugés non essentiels.
- Pour déterminer si un service public devrait ou non faire l'objet d'une tarification, la société doit débattre de ce qu'elle considère comme un bien public ou un service essentiel.
- Lorsqu'il s'agit de biens publics et de services essentiels, les citoyens semblent préférer que l'on recoure à l'impôt plutôt qu'à la tarification pour en assurer le financement. Cette préférence a été exprimée dans toutes les villes visitées.
- Dans la majorité des villes, les citoyens ont exprimé leur appui à une tarification si celle-ci est employée pour induire des comportements responsables, tout en veillant à éviter des effets pervers, comme par exemple inciter les usagers à se tourner vers le secteur privé pour obtenir le même service.
- En l'absence d'un tel principe général, les consensus forts sur l'usage de la tarification des services publics furent peu nombreux dans le cadre des forums citoyens.

Bon nombre de citoyens ont fait valoir qu'il était difficile de débattre de fiscalité sans aborder plus globalement le rôle de l'État et dans toutes les villes, les citoyens ont profité des périodes



de micro-ouvert pour exprimer leurs préoccupations à propos d'enjeux budgétaires ou à propos de la réforme des programmes, plutôt qu'à propos de questions fiscales :

- Par exemple, il est difficile de juger le niveau d'imposition des contribuables québécois en comparaison avec celui de nos voisins ontariens si l'on ne compare pas en même temps le niveau de services publics disponibles de part et d'autre.
- De même, une discussion sur la fiscalité implique que l'on discute des inégalités sociales et des écarts de revenus entre les citoyens.
- En somme, ont déclaré de nombreux participants, on ne peut pas débattre de la politique fiscale sans avoir d'abord débattu du genre de société que l'on veut, du niveau et de la qualité de services publics que l'on souhaite s'offrir, des rapports entre riches et pauvres et entre riches et membres de la classe moyenne, des valeurs qui sous-tendent les choix budgétaires et les choix fiscaux du gouvernement, etc.



RÉPONSES AUX QUESTIONS

Question 1 : l'équité

Selon vous, y a-t-il des catégories de contribuables qui ne paient assez d'impôts ou de taxes, et y a-t-il des catégories qui en paient trop? Justifiez vos réponses.

De l'avis général, les personnes à faible revenu, les étudiants, les personnes de la classe moyenne (moins de 50 000 \$ de revenus par année) et les PME paient leur juste part d'impôts et de taxes. Les prélèvements auprès de ces catégories ne devraient pas augmenter, selon les participants. Ce point de vue est partagé dans toutes les villes visitées.

Dans les sept forums, les citoyens ont exprimé l'opinion que les personnes considérées comme très riches (250 000 \$ et plus de revenus par année) auraient la capacité de payer plus d'impôt. Les citoyens estiment également que les banques et institutions financières ainsi que les grandes entreprises ne paient pas leur juste part.

Deux problèmes ont été soulignés par les citoyens : 1) les échappatoires fiscales de toute nature sont trop généreuses pour ces catégories de contribuables ; 2) la progressivité du système fiscal québécois (les paliers d'imposition) est déficiente, en particulier pour les catégories de revenus les plus élevées.

Échappatoires fiscales

Aux yeux de la grande majorité des citoyens qui se sont exprimés à ce sujet, le problème d'inéquité vient principalement des échappatoires fiscales trop généreuses pour les contribuables à revenus élevés. Les citoyens estiment que les très riches et les grandes entreprises bénéficient de crédits d'impôt (ou de subventions, dans le cas des entreprises) auxquels n'ont accès ni la classe moyenne ni les PME, ce qui accentue les inégalités.

Dans plusieurs villes, les citoyens ont montré du doigt la déduction pour gains en capital; ceux-ci sont déductibles à 50 %. Cette mesure est jugée abusive.

De manière générale, on estime que les crédits d'impôt ou les subventions ne devraient être accordés à des entreprises que si les bénéficiaires peuvent démontrer l'existence de retombées réelles pour l'ensemble de la société. Par exemple, si un crédit d'impôt ou une subvention est accordé à une entreprise pour favoriser la création d'emplois, les sommes devraient être remboursées si les emplois promis ne se matérialisent pas. Dans deux villes, les citoyens ont jugé que les redevances payées par les compagnies minières sont insuffisantes.

Les citoyens ont aussi mentionné certaines échappatoires fiscales qu'ils jugent immorales, dont la possibilité de recourir aux paradis fiscaux.

Des citoyens ont mentionné le fait que certaines entreprises (de toutes tailles) déduisent de leurs revenus des dépenses qui ne sont pas liées réellement à leurs activités commerciales ou industrielles. D'autres ont dénoncé les « faux travailleurs autonomes » qui jouiraient d'avantages fiscaux alors que, dans les faits, ce sont des salariés.

Les avantages fiscaux accordés à des communautés religieuses ou à des églises ont été dénoncés dans deux des villes visitées, au nom du principe de la laïcité de l'État.



Progressivité déficiente

Dans presque toutes les villes visitées, des citoyens ont mis en lumière les déficiences de la progressivité du système fiscal québécois. Deux lacunes ont été soulignées.

La progressivité effective du système fiscal est moins grande que ce que laisse croire la table à quatre paliers d'imposition, selon plusieurs citoyens qui se basent sur des calculs qu'ils ont effectués eux-mêmes.

Certains ont calculé que la progressivité de l'imposition est plus grande pour les revenus inférieurs à 40 000 \$ par année qu'au-delà de ce niveau.

Cela peut s'expliquer par la multiplication des crédits d'impôts qui s'appliquent et qui créent de la distorsion dans le calcul de l'impôt à payer, mais aussi par le fait que la table d'impôt ne tient pas compte des transferts (prestations et autres) auxquels ont droit certaines catégories de contribuables.

Un citoyen a calculé que le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) d'un contribuable gagnant un revenu élevé est, dans la réalité, quand on tient compte aussi des crédits d'impôt, des cotisations et des prestations, à peine supérieur à celui d'une personne gagnant 40 000 \$ par année. Nous n'avons pu vérifier la validité de ces calculs mais la question a été soumise par les citoyens à la commission pour analyse.

Des citoyens ont fait valoir dans plusieurs villes que l'impact combiné de l'impôt, des cotisations et des prestations avait aussi pour effet, pour certaines catégories de contribuables de la classe moyenne de décourager des bénéficiaires de prestations sociales à entrer sur le marché du travail ou des salariés à travailler plus d'heures car la part d'impôt prélevée sur les revenus additionnels gagnés était à leurs yeux trop élevée pour en valoir la peine.

Des citoyens ont mentionné que la progressivité serait supérieure si, au lieu d'avoir quatre paliers d'imposition, le taux d'impôt à payer augmentait progressivement, avec chaque tranche de 1000 \$ de revenus, par exemple.

Dans la majorité des villes visitées, les citoyens qui se sont penchés sur le thème de l'équité ont suggéré que cette progression devrait se poursuivre au delà du seuil des 100 000 \$ et plus. Présentement, il n'y a plus de progression du taux d'imposition au-delà de ce seuil. Que l'on gagne 101 000 \$ ou un million de dollars, le même taux d'imposition s'applique, soit 25,75 %.

Si possible, proposez des correctifs appropriés qui assureraient au gouvernement des revenus suffisants pour financer adéquatement les services publics.

On peut classer en cinq catégories les correctifs qui ont été proposés pour rendre le système fiscal plus équitable et qui ont fait consensus :

- Accroître la progressivité du système fiscal des particuliers;
- Accroître la contribution fiscale des institutions financières et des grandes entreprises;
- Simplifier le système fiscal et le rendre de ce fait plus transparent et plus équitable;
- Lutter contre l'évasion fiscale;
- Miser sur l'écofiscalité.

Pour accroître la progressivité du système fiscal des particuliers

- Ajouter des paliers d'imposition entre les paliers actuels afin d'accroître la progressivité



- du système à tous les niveaux de revenus;
- Ajouter des paliers au-delà du taux maximal actuel afin que se poursuive la progressivité au-delà du seuil actuel des 100 000 \$ de revenus annuels;
- Augmenter la part des gains en capital imposable (actuellement de 50%, elle pourrait être augmentée à 75% ou être modulée en fonction des revenus des particuliers);
- Réviser, voire abolir en l'intégrant à la fiscalité générale, la contribution santé (que plusieurs appellent la « taxe santé ») afin de rendre cette contribution aussi progressive que l'impôt sur le revenu;
- Éliminer les crédits d'impôt dont bénéficient les plus fortunés sans effet positif pour la société (à l'inverse, maintenir les aides aux familles);
- Taxer davantage les biens de luxe.

Pour accroître la contribution fiscale des institutions financières et des grandes entreprises

- Augmenter les impôts de ces grandes sociétés;
- Augmenter les redevances sur les ressources naturelles, notamment l'activité minière;
- Veiller à ce que les aides et les abris fiscaux consentis aux entreprises engendrent de réelles retombées économiques ou sociales et, au besoin, exiger le remboursement des sommes accordées à des entreprises qui en auraient bénéficié mais dont les activités n'auraient pas produit les retombées attendues.
 - Quelques citoyens ont suggéré que le Québec se dote d'une Banque d'État ou qu'il nationalise l'une des banques existantes. Cette proposition n'a pas été réellement débattue. Il ne s'agit pas non plus d'une mesure fiscale.

Pour simplifier le système fiscal et le rendre de ce fait plus transparent et plus équitable

- Faire « le ménage » dans les crédits d'impôt;
- Exiger la production d'une seule déclaration de revenus (combinant les déclarations fédérale et provinciale), administrée par Revenu Québec;
 - Une personne a recommandé de s'inspirer des pays scandinaves, où les déclarations de revenus des particuliers sont publiques, ce qui permet à tous de voir combien chacun verse au trésor public. Cette suggestion n'a pas fait l'objet de débats.

Pour lutter contre l'évasion fiscale

- À ce sujet, les citoyens n'ont pas toujours proposé des moyens concrets mais ont exprimé leurs doléances à l'égard de la tolérance envers les paradis fiscaux, le travail au noir, la corruption et la collusion dans certains secteurs économiques.

Pour miser sur l'écofiscalité :

- Taxer davantage les activités nuisibles, notamment celles nuisant à l'environnement comme l'utilisation de l'automobile;
- Faire évoluer notre système fiscal pour encourager une économie écoresponsable en prenant en compte notamment le cycle de vie des produits et en pénalisant les entreprises fautives à cet égard;
 - Dans deux villes, des citoyens ont suggéré d'imposer une taxe sur le carbone.

Autres suggestions (énoncées individuellement par des participants sans débats ni consensus)

- Réviser le régime des taxes foncières qui ne serait plus adapté à la situation économique des familles et en particulier à celle des aînés dont les revenus baissent tandis que la valeur de leurs maisons augmente, rendant difficile le paiement des taxes foncières.
- Dans une ville, des citoyens ont suggéré que l'on impose les successions et que les revenus ainsi perçus soient consacrés au soutien des personnes aînées à faible revenu.



Cette proposition s'est toutefois heurtée à de l'opposition de la part de citoyens désireux de préserver le droit d'un parent à léguer le fruit de son travail à ses descendants après sa mort. Un compromis semblait pouvoir se dessiner autour de la notion de taxer les successions lorsque le legs est destiné à d'autres bénéficiaires que la famille du défunt.



Question 2 : la fiscalité des entreprises

Que doit-on changer dans la façon de taxer les entreprises, et comment doit-on modifier l'aide fiscale qui leur est accordée pour favoriser la croissance économique, encourager l'investissement, soutenir la création d'emploi et favoriser la recherche et le développement?

Au moins **trois principes** se dégagent des forums citoyens au sujet de l'utilisation de la fiscalité des entreprises pour soutenir le développement du Québec :

- **Preuve de retombées réelles** : Les aides fiscales, les crédits d'impôts et aussi les subventions (même si celles-ci ne sont pas à proprement parler des mesures fiscales) doivent être consenties seulement si l'on est en mesure de démontrer que les retombées économiques, et aussi les retombées sociales, sont réelles et positives pour le développement du Québec, en particulier dans des secteurs prometteurs.
- **Priorité aux PME** : Les mesures fiscales soutenant le développement économique du Québec, l'investissement, l'emploi ou la R&D devraient favoriser d'abord les petites et moyennes entreprises (PME) qui, selon la perception de la vaste majorité des participants, sont celles qui créent le plus d'emplois et soutiennent le mieux l'économie régionale, et non les grandes sociétés. Une attention particulière devrait être accordée aux entreprises en démarrage.
- **Miser sur la qualité et sur le long terme** : L'aide aux entreprises doit avoir comme critère non seulement la quantité mais aussi la qualité des emplois créés, en veillant à ce que les impacts sociaux et environnementaux soient positifs. Les mesures fiscales doivent miser sur les pôles de savoir et valoriser la recherche et l'innovation.

Parmi les mesures suggérées :

Simplifier la fiscalité des entreprises

- Simplifier la fiscalité des entreprises, les crédits d'impôt et l'administration fiscale afin de réduire les coûts et la pression bureaucratique et administrative sur les entreprises.

Tenir compte de la diversité des réalités régionales

- Bien qu'il ne s'agisse pas de mesures fiscales :
 - miser dans les régions sur des structures de développement qui incluent les entrepreneurs et la société civile et non uniquement les élus;
 - Obliger les régions à identifier leurs forces sur le plan économique et miser sur elles pour développer l'économie régionale;
 - Se doter d'une politique industrielle misant notamment sur la 2^e et la 3^e transformation.
- Attribuer une part des redevances minières et de celles sur les autres ressources naturelles aux régions où se déroulent les activités concernées.

Favoriser le maintien de l'entreprise dans la région et dans la province ou entre les mains d'intérêts québécois

- en obligeant une entreprise à rembourser les crédits et aides fiscales consenties si celle-ci déménage ses activités dans un autre territoire, ou du moins en obligeant l'entreprise à rendre des comptes publiquement sur l'utilisation de ces aides;
- en favorisant le transfert des entreprises à un membre de la famille ou à un ou des employés de l'entreprise (par exemple en permettant l'exonération sur les gains en capital dans ces situations précises);



- en continuant à investir dans les fonds de travailleurs, les fonds locaux de développement et les fonds d'économie sociale.

Autres commentaires

Quelques personnes ont affirmé qu'il y aurait lieu de remettre en question le paradigme de la croissance économique et de la consommation.

Quelques personnes ont insisté sur l'importance d'éduquer les Québécois aux réalités économiques, à la fiscalité et à l'entrepreneuriat.



Question 3 : la fiscalité des particuliers – le travail et l'épargne

Comment la fiscalité pourrait-elle inciter davantage certains Québécois à s'intégrer au marché du travail?

Diverses mesures ont été suggérées dans les sept villes visitées. Les deux suivantes ont été proposées de façon récurrente dans plusieurs villes visitées :

- Instaurer des congés fiscaux ou des congés de cotisations sociales temporaires pour les employés et pour les employeurs lorsqu'il y a création d'un nouvel emploi;
- Permettre aux bénéficiaires de prestations sociales (aide de dernier recours, aide financière aux études, prestations de retraite ou autres) de conserver ces revenus, ou une part plus importante de ces revenus, en sus des revenus d'emploi lorsque ces personnes retournent sur le marché du travail.
 - Dans la même veine, permettre aux prestataires d'aide sociale de conserver leurs actifs tout en bénéficiant de ces prestations.

Les deux suivantes ont été énoncées par des citoyens individuellement sans susciter de débats :

- Instaurer un crédit d'impôt non remboursable pour le retour au travail, inspiré du crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée;
- Que la fiscalité des entreprises et des particuliers incite davantage à la création ou au maintien d'emplois à temps plein plutôt qu'à temps partiel.

Plusieurs des mesures suivantes proposées par des participants sans susciter de débats n'étaient pas à proprement parler des mesures fiscales mais plutôt des préoccupations liées à la réforme des programmes du gouvernement. Les points de vue rapportés ici révèlent cependant des priorités et des comportements souhaités qui pourraient, à certains égards, déterminer certains choix dans la politique fiscale :

- Investir dans l'éducation et la formation afin de favoriser des emplois de qualité;
- Réduire la précarité du marché du travail;
- Augmenter le salaire minimum;
- Maintenir les services de garde à bas tarif;
- Instaurer un revenu minimum garanti, notamment pour la première année du retour au travail d'un prestataire de l'aide sociale;
- Investir dans les entreprises d'économie sociale;
- Augmenter l'aide financière aux études pour encourager le retour aux études dans des domaines prometteurs;
- Soutenir les organismes d'aide à l'intégration en emploi;
 - Une personne a suggéré d'adopter une loi qui oblige l'entreprise dont les hauts dirigeants bénéficient d'une hausse de rémunération à accorder la même augmentation aux salariés de l'entreprise.

Comment la fiscalité peut-elle encourager davantage l'épargne des Québécois?

Deux préoccupations ont été exprimées de manière récurrente par les citoyens consultés dans les forums à l'égard de cette question :

- **L'éducation** aux réalités économiques, aux finances personnelles, à l'épargne, à la fiscalité, et ce, dès l'école primaire puis tout au long de la vie est vue comme un



préalable à l'accroissement de l'épargne au sein de la population québécoise. L'adoption de règles restreignant l'accès au crédit est perçue comme une mesure qui favoriserait des comportements plus responsables à cet égard.

- **L'épargne-retraite** est l'aspect qui a suscité le plus de commentaires de la part des participants aux forums citoyens lorsqu'il était question d'épargne. Il s'agit, semble-t-il, d'un enjeu en soi qui préoccupe les citoyens. Ceux-ci sont préoccupés autant par l'équité que par la responsabilité à l'égard du financement des retraites de l'ensemble des citoyens, quel que soit leur niveau de revenus.

À l'égard de l'utilisation de la fiscalité des particuliers pour favoriser l'épargne, les mesures qui ont fait le plus consensus lors des forums sont les suivantes :

- Améliorer les incitatifs à l'épargne-retraite par divers moyens (les moyens eux-mêmes n'ont pas suscité de consensus) :
 - Rendre obligatoire le Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER).
 - Rendre obligatoires les cotisations des employeurs au RVER.
 - Rendre obligatoires les cotisations des employeurs à un REER collectif ou au REER individuel de leurs employés.
- Copier pour l'épargne-retraite le principe du Régime enregistré d'épargne-études (REÉÉ) selon lequel non seulement l'épargnant mais aussi l'État contribue.
- Permettre d'utiliser les fonds accumulés dans un REÉR non seulement pour l'achat d'une maison mais pour d'autres types d'investissement, par exemple la création d'une entreprise.
 - Quelques citoyens ont suggéré d'accorder un crédit d'impôt sur les intérêts payés sur l'hypothèque d'une maison.



Question 4 : la tarification

À la recherche d'un principe général

Dans le cadre de la discussion sur la tarification, des citoyens ont suggéré d'établir un principe général visant à déterminer dans quelle situation le recours à la tarification pour financer les services publics serait approprié.

Des citoyens ont proposé une formule de ce genre : l'usage de la tarification devrait être restreint lorsqu'il s'agit de biens publics mais pourrait être envisagé plus ouvertement pour les biens ou les services publics dont les bienfaits sont surtout d'ordre privé.

L'éducation et la majorité des services de santé ont été présentées comme des biens publics, c'est-à-dire des biens ou des services dont l'effet profite à toute la collectivité. En revanche, l'électricité et l'immatriculation des véhicules privés sont perçus comme des biens ou des services dont l'effet profite davantage aux individus ou aux entreprises qu'à la collectivité.

Une autre manière de formuler ce principe est d'établir une distinction entre services essentiels et services non essentiels. Par exemple, l'énergie est un bien essentiel l'hiver pour chauffer sa maison mais devient moins essentiel lorsqu'il s'agit de chauffer sa piscine. La tarification devrait être utilisée modérément voire pas du tout lorsqu'il s'agit de services jugés essentiels, mais elle pourrait être employée davantage pour les biens ou services jugés non essentiels.

Des citoyens ont suggéré que pour déterminer si un service public devrait ou non faire l'objet d'une tarification, la société doit débattre de ce qu'elle considère comme un bien public ou un service essentiel.

Lorsqu'il s'agit de biens publics et de services essentiels, les citoyens semblent préférer que l'on recoure à l'impôt plutôt qu'à la tarification pour en assurer le financement. Cette préférence a été exprimée dans toutes les villes visitées.

Dans la majorité des villes, les citoyens appuient le recours à la tarification si celle-ci est employée pour induire des comportements responsables, tout en veillant à éviter des effets pervers, comme par exemple inciter les usagers à se tourner vers le secteur privé pour obtenir le même service.

En l'absence d'un tel principe général, les consensus forts sur l'usage de la tarification des services publics furent peu nombreux dans le cadre des forums citoyens.

Selon vous, y a-t-il des services fournis gratuitement par le gouvernement qui devraient être payés en partie ou en totalité par les usagers pour mieux les financer?

En réponse à cette question, plusieurs suggestions avaient pour cible l'imposition de tarifs pour des activités nuisibles à l'environnement. Plusieurs de ces mesures ont reçu un appui important, par exemple :

- Le péage sur les ponts et sur les routes;
- La tarification de la collecte des déchets au poids;
- La tarification de l'utilisation des routes par les camions lourds.



La tarification de certains services de santé ne fait pas l'unanimité :

- Une minorité de participants a évoqué l'instauration d'un ticket modérateur à l'urgence. La majorité des participants a rejeté cette option.
- Le principe voulant qu'une personne qui en aurait les moyens puisse payer un montant additionnel pour avoir accès plus rapidement à un test ou à un service de santé a été avancé à quelques endroits sans susciter de consensus.
- Une majorité s'est exprimée en faveur de la tarification des services de procréation assistée. Certains estiment que cette tarification devrait être modulée en fonction des revenus des utilisateurs.

Y a-t-il des services payés par les usagers qui devraient être offerts gratuitement et donc financés par les taxes et les impôts? Pourquoi?

Quelques idées sont revenues de manière récurrente dans une majorité de villes sans pour autant susciter d'adhésion unanime :

- Dans plusieurs villes, l'idée de la gratuité du transport en commun a été proposée sans susciter d'opposition manifeste ni d'adhésion unanime.
- La pleine gratuité scolaire à l'université est sujette à controverse, bien que la suggestion ait été formulée dans près de la moitié des villes visitées.

Quelques idées ont suscité plus facilement l'adhésion :

- La gratuité des soins dentaires jusqu'à l'âge de 16 ans;
- L'abolition des frais accessoires dans les cliniques médicales;
- La gratuité du stationnement à l'hôpital pour les proches aidants.

Y a-t-il des services payés par les usagers dont les tarifs devraient être augmentés? Pourquoi?

Plusieurs suggestions ont été faites en vue d'induire des comportements écoresponsables :

- Augmenter les frais d'immatriculation pour les véhicules lourds et grands émetteurs de CO₂;
- Tarifier la surutilisation de l'eau et de l'électricité.

La modulation des tarifs d'électricité a fait l'objet de débats dans plusieurs des villes visitées :

- Plusieurs participants ont suggéré que les tarifs d'électricité soient modulés entre autres de manière à induire des comportements écoresponsables (baisse de consommation) ou pour décourager une consommation associée à l'entretien de biens de luxe, en augmentant les tarifs au-delà d'un certain niveau de consommation. En revanche, un tarif universellement bas serait appliqué pour la consommation de base de l'ensemble des Québécois.
- D'autres citoyens ont défendu le point de vue selon lequel le maintien de tarifs d'électricité bas pour tous les Québécois est le résultat d'une entente historique selon laquelle les citoyens qui ont financé le développement hydroélectrique du Québec devraient bénéficier de tarifs abordables pour la consommation de l'électricité produite.



Y a-t-il des services payés par les usagers dont les tarifs devraient être diminués? Pourquoi?

La baisse des tarifs du transport en commun a fait l'objet de propositions dans plus de la moitié des villes visitées, cela afin d'encourager l'utilisation de ce mode de transport.

Y a-t-il des services payés par les usagers dont les tarifs devraient être ajustés en fonction de la capacité de payer de chaque individu ou famille? Pourquoi?

La notion de tarifs modulés en fonction des revenus n'a guère suscité d'enthousiasme dans les villes visitées. Dans les situations où cela pourrait s'appliquer, les citoyens ont majoritairement exprimé le souhait que l'on s'en remette à l'impôt, qui est un moyen de financer les services publics en tenant compte des revenus des familles. Pourquoi créer un système de perception compliqué qui forcerait les dispensateurs de ces services à s'enquérir du revenu des usagers?



Question 5 : autres sujets

Selon vous, y a-t-il d'autres aspects de la fiscalité québécoise qui devraient attirer l'attention de la Commission?

Cette section inclut les commentaires formulés aux tables dont le thème choisi était «autres» ainsi que les commentaires partagés durant les périodes de discussion libre en fin de soirée dans le cadre de chacun des forums. Les commentaires qui avaient un rapport direct avec l'une des quatre questions précédentes ont déjà été consignés dans les sections précédentes du rapport.

Vision globale / enjeux budgétaires

Bon nombre de citoyens ont fait valoir qu'il était difficile de débattre de fiscalité sans aborder plus globalement le rôle de l'État et dans toutes les villes, les citoyens ont profité des périodes de micro-ouvert pour exprimer leurs préoccupations à propos d'enjeux budgétaires ou à propos de la réforme des programmes, plutôt qu'à propos de questions fiscales

Par exemple, selon plusieurs participants, il est difficile de comparer le niveau d'imposition des contribuables québécois à celui de nos voisins ontariens si l'on ne compare pas en même temps le niveau de services publics disponibles de part et d'autre.

Il semble difficile pour les citoyens de débattre de fiscalité sans regarder à la fois la colonne des revenus et la colonne des dépenses, surtout dans un contexte où le gouvernement annonce en même temps d'importantes compressions budgétaires.

Des citoyens ont fait remarquer que les baisses d'impôt consenties au cours des dernières années ont surtout profité aux plus nantis tout en privant l'État de moyens pour financer des services publics. D'autres ont suggéré qu'une hausse des tarifs d'électricité permettrait de financer un plus grand volume de services publics ou que les surplus d'Hydro-Québec soient réinvestis dans les programmes sociaux.

De même, une discussion sur la fiscalité implique que l'on discute des inégalités sociales et des écarts de revenus entre les citoyens. Une participante a proposé que l'un des principes de la prochaine réforme fiscale soit qu'elle contribue à réduire les inégalités au Québec.

En d'autres termes, ont déclaré de nombreux participants, on ne peut pas débattre de la politique fiscale sans avoir d'abord débattu du genre de société que l'on veut, du niveau et de la qualité de services publics que l'on souhaite s'offrir, des rapports entre riches et pauvres et entre riches et membres de la classe moyenne, des valeurs qui sous-tendent les choix budgétaires et les choix fiscaux du gouvernement, des effets de ces choix sur la santé publique, sur l'environnement, sur le bien-être de la population, etc.

Des suggestions et des mises en garde

- Un participant demande à la Commission comment doit s'envisager une réforme fiscale dans un contexte où les salaires constituent une part de moins en moins grande du PIB tandis que la part des autres types de revenus augmente.
- Dans la majorité des villes, des citoyens ont suggéré d'abolir les avantages fiscaux consentis aux communautés religieuses.
- Certains ont mis en garde leurs concitoyens contre la tentation d'imposer aux personnes plus fortunées et en particulier aux entrepreneurs des mesures fiscales trop sévères. Cela pourrait avoir pour effet de décourager ces personnes de prendre des risques et



- ainsi de créer de l'activité économique bénéfique pour la communauté.
- La Commission a été invitée à prendre connaissance du document intitulé « Dix milliards \$ de solutions » publié par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.
 - Plusieurs citoyens souhaitent que cette commission, ou une autre commission portant spécifiquement sur ce sujet, examine la situation des paradis fiscaux.
 - Un citoyen a soulevé une problématique propre à la région de l'Outaouais, où l'on voit des résidents du Québec disposant d'un certain niveau de revenus déménager en Ontario pour payer moins d'impôt et, à l'inverse, des résidents de l'Ontario moins fortunés, de jeunes familles par exemple, qui déménagent au Québec pour avoir accès à des logements à plus bas prix et à certains services, comme les services de garde, à meilleur coût. Ceux qui partent sont ceux qui ont les moyens de payer plus d'impôt, et ceux qui arrivent en paient moins.
 - Quelques citoyens se sont dits sceptiques quant à l'utilité des forums citoyens organisés pour une commission car, à leurs yeux, le gouvernement semble avoir déjà pris ses décisions.

Certaines idées qui débordent les questions fiscales

Les participants ont soumis à la réflexion certaines idées qui ne sont pas à proprement parler des mesures fiscales mais qui sont liées au financement des services publics. Certaines de ces propositions ont déjà été recensées dans les sections précédentes du rapport. En voici d'autres qu'il n'était pas possible de classer dans des sections particulières :

- instaurer un régime universel public d'assurance médicaments;
- ne plus recourir aux partenariats privés-publics pour les grands projets publics dont les avantages ne seraient pas démontrés;
- que les entreprises qui se sont rendues coupables de collusion et de corruption remboursent à l'État les sommes obtenues illégalement;
- couper les subventions aux écoles privées afin de mieux financer le système public. D'autres ont répliqué que la réduction des subventions aux écoles privées aurait pour effet de faire passer de nombreux élèves du privé au public, ce qui engendrerait une hausse des coûts du système public.



CONCLUSION

L'Institut du Nouveau Monde (INM) est heureux d'avoir contribué au dialogue public sur la réforme de la fiscalité au Québec. Les sept forums citoyens tenus dans autant de villes du Québec ont permis à près de 225 citoyens de s'informer, de débattre entre eux et de soumettre à la commission des propositions afin d'influencer la politique fiscale au Québec. Ces discussions ont permis d'identifier des consensus mais aussi des divergences de points de vue.

L'échange et le dialogue permettent d'enrichir la réflexion car les participants doivent justifier auprès des autres la teneur de leurs propositions. Des arbitrages se dessinent à la faveur des discussions, ce que l'on ne retrouve pas dans des mécanismes consultatifs qui invitent les citoyens et les groupes à simplement énoncer leur point de vue l'un après l'autre sans débat.

Les forums citoyens ont ainsi joué un rôle complémentaire aux autres formes de consultation retenues par la commission.

La Commission saura trouver dans le présent rapport des propositions sur lesquelles s'appuyer pour formuler ses recommandations auprès du gouvernement. Il pourra s'en inspirer pour formuler les principes guidant ses choix ainsi que ceux du gouvernement. Il y trouvera aussi des mises en garde à l'égard de certaines suggestions qui apparaissent parfois dans l'opinion publique et qui suscitent des doutes dans l'esprit des citoyens consultés.

L'exercice a aussi une valeur pédagogique. Il a permis de diffuser des informations sur le régime fiscal québécois et de favoriser une meilleure compréhension de ce système auprès des personnes qui ont participé à l'exercice. L'une des recommandations qui fait consensus consiste d'ailleurs à appuyer de plus grands efforts en matière de littératie financière, et ce autant pour favoriser une meilleure autonomie des citoyens à l'égard de leur propre situation que pour favoriser un débat public plus ouvert et mieux informé lorsque vient le temps de faire des choix fiscaux et budgétaires.

Le débat sur la fiscalité prend souvent une tournure technique. Le sujet peut paraître difficile à maîtriser. À plusieurs reprises, des citoyens ont fait état de la complexité de la loi sur l'impôt.

Indéniablement, les valeurs d'équité sont largement partagées par les contribuables. Ceux-ci n'en demandent pas moins un système efficace qui permettra de financer de la manière la plus stable possible les services publics. Nous n'avons pas entendu les citoyens réclamer des baisses d'impôt mais plutôt un meilleur équilibre, dans le respect du principe de progressivité, dans la manière de percevoir les revenus de l'État.

Un grand nombre de participants ont exprimé des souhaits qui avaient un rapport davantage avec la révision des programmes (qui fait l'objet des travaux d'une autre commission) qu'avec la réforme de la fiscalité. Les forums ont permis de constater un haut niveau de préoccupation des citoyens pour l'avenir de services publics auxquels ils tiennent. Les citoyens ne s'opposent à une saine gestion des fonds publics, mais ils craignent que des décisions prises au nom du seul principe de l'équilibre budgétaire créent de l'injustice ou des distorsions dans le système économique.

Dans leur sagesse, ils suggèrent que les débats publics sur l'avenir des services publics devraient tenir compte en même temps de la colonne des revenus et de celle des dépenses.



ANNEXE 1 : Statistiques de participation

	FORUM LÉVIS	FORUM SHERBROOKE	FORUM MONTRÉAL	FORUM GATINEAU	FORUM ROUYN- NORANDA	FORUM SAGUENAY	FORUM RIMOUSKI	TOTAL
Inscriptions	51	29	121	26	33	21	17	298
Participants	49	37	30	28	37	25	18	224
Hommes	59 %	70 %	ND	77 %	49 %	52 %	56 %	61 %
Femmes	41 %	30 %	ND	23 %	51 %	48 %	44 %	39 %
15-19 ans	0 %	3 %	ND	0 %	0 %	0 %	0 %	0,5 %
20-24 ans	10 %	14 %	ND	4 %	14 %	16 %	0 %	10 %
25-29 ans	13 %	3 %	ND	4 %	8 %	4 %	11 %	7 %
30-34 ans	8 %	3 %	ND	8 %	14 %	12 %	6 %	8,5 %
35-44 ans	6 %	14 %	ND	12 %	16 %	12 %	11 %	12 %
45-54 ans	15 %	22 %	ND	15 %	22 %	12 %	28 %	19 %
55-64 ans	33 %	8 %	ND	42 %	24 %	16 %	28 %	25 %
65 ans et +	15 %	33 %	ND	15 %	3 %	28 %	17 %	18 %
Étudiant	4 %	15 %	ND	4 %	8 %	16 %	0 %	8 %
Salarié	77 %	58 %	ND	88 %	70 %	76 %	94 %	77 %
Retraité	17 %	24 %	ND	4 %	14 %	8 %	6 %	12 %
Sans emploi	2 %	3 %	ND	4 %	8 %	0 %	0 %	3 %
Primaire	0 %	0 %	ND	0 %	11 %	0 %	0 %	2 %
Secondaire	10 %	6 %	ND	4 %	6 %	8 %	0 %	6 %
Collégial	23 %	22 %	ND	15 %	25 %	16 %	33 %	22 %
Universitaire 1 ^{er} cycle	40 %	47 %	ND	35 %	36 %	52 %	11 %	37 %
Universitaire 2 ^e cycle	23 %	22 %	ND	31 %	22 %	16 %	50 %	27 %
Universitaire 3 ^e cycle	4 %	3 %	ND	15 %	0 %	8 %	6 %	6 %

ANNEXE 2 : Napperons

FORUMS CITOYENS SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE

FORUMS ORGANISÉS PAR
L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE
EN COLLABORATION AVEC LA
COMMISSION D'EXAMEN
SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE



Commission
d'examen
sur la fiscalité



DÉROULEMENT

19 h Ouverture et mot de bienvenue

19 h 10 Description du déroulement,
présentation d'une vidéo
et rappel des questions posées
par la commission

19 h 30 Discussions par table
(une heure et quinze minutes)

- Nommez un modérateur
- Nommez un secrétaire
(qui remplira la fiche bleue)
- Chacun répond d'abord par
écrit aux questions posées
(fiche blanche)
- But de chaque table :
faire ressortir des consensus
et des divergences

20 h 45 Séance plénière pour
partager le travail des tables
(30 minutes)

21 h 15 Micro ouvert pour entendre
les réactions des citoyens
(45 minutes)

22 h Fin de l'activité

SUJET 1

L'ÉQUITÉ

Selon vous, y a-t-il des catégories de contribuables qui ne paient pas assez d'impôts ou de taxes et y a-t-il des catégories qui en paient trop? Justifiez vos réponses.

Pas assez : _____

Pourquoi? _____

Trop : _____

Pourquoi? _____

Si possible, proposez des correctifs appropriés qui assureraient au gouvernement des revenus suffisants pour financer adéquatement les services publics.

CITIZEN FORUMS ON QUÉBEC TAXATION

FORUMS ORGANIZED BY
THE INSTITUT DU NOUVEAU MONDE
IN COLLABORATION WITH
THE QUÉBEC TAXATION
REVIEW COMMITTEE



Commission
d'examen
sur la fiscalité



THE EVENING'S PROGRAM

7:00 Opening and welcome address

7:10 Overview of the evening's program, presentation of a video and review of the Commission's questions

7:30 Individual table discussions (1 hour and 15 minutes)

- A moderator is appointed.
- A secretary is appointed (who will fill in the blue sheet).
- In writing, everyone individually answers the questions asked (white sheet).
- The goal of each table is to identify where there is consensus and where there is disagreement.

8:45 Plenary session to share the work of all tables (30 minutes)

9:15 Open mike to hear citizens' reactions (45 minutes)

10:00 End of activity

THEME 1

EQUITY

Do you think there are categories of taxpayers who are *not taxed enough* or who are *taxed too much*? Explain why.

Not taxed enough: _____

Why? _____

Taxed too much: _____

Why? _____

Suggest any appropriate corrective measures that could be taken that would ensure that the government's revenue could adequately fund public services.

FORUMS CITOYENS SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE

FORUMS ORGANISÉS PAR
L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE
EN COLLABORATION AVEC LA
COMMISSION D'EXAMEN
SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE



Commission
d'examen
sur la fiscalité



SUJET 2

LES ENTREPRISES

Que doit-on changer dans la façon de taxer les entreprises
et comment doit-on modifier l'aide fiscale qui leur est accordée pour :

DÉROULEMENT

19 h Ouverture et mot de bienvenue

19 h 10 Description du déroulement,
présentation d'une vidéo
et rappel des questions posées
par la commission

19 h 30 Discussions par table
(une heure et quinze minutes)

- Nommez un modérateur
- Nommez un secrétaire
(qui remplira la fiche bleue)
- Chacun répond d'abord par
écrit aux questions posées
(fiche blanche)
- But de chaque table :
faire ressortir des consensus
et des divergences

20 h 45 Séance plénière pour
partager le travail des tables
(30 minutes)

21 h 15 Micro ouvert pour entendre
les réactions des citoyens
(45 minutes)

22 h Fin de l'activité

• favoriser la croissance économique?

• encourager l'investissement?

• soutenir la création d'emplois?

• favoriser la recherche et le développement?

CITIZEN FORUMS ON QUÉBEC TAXATION

FORUMS ORGANIZED BY
THE INSTITUT DU NOUVEAU MONDE
IN COLLABORATION WITH
THE QUÉBEC TAXATION
REVIEW COMMITTEE



Commission
d'examen
sur la fiscalité



THE EVENING'S PROGRAM

7:00 Opening and welcome address

7:10 Overview of the evening's program, presentation of a video and review of the Commission's questions

7:30 Individual table discussions (1 hour and 15 minutes)

- A moderator is appointed.
- A secretary is appointed (who will fill in the blue sheet).
- In writing, everyone individually answers the questions asked (white sheet).
- The goal of each table is to identify where there is consensus and where there is disagreement.

8:45 Plenary session to share the work of all tables (30 minutes)

9:15 Open mike to hear citizens' reactions (45 minutes)

10:00 End of activity

THEME 2

BUSINESSES

What should be changed in how businesses are taxed, and how should tax assistance for businesses be modified to:

- **Encourage economic growth?**

- **Encourage investment?**

- **Support job creation?**

- **Encourage research and development?**

FORUMS CITOYENS SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE

FORUMS ORGANISÉS PAR
L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE
EN COLLABORATION AVEC LA
COMMISSION D'EXAMEN
SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE



DÉROULEMENT

19 h Ouverture et mot de bienvenue

19 h 10 Description du déroulement, présentation d'une vidéo et rappel des questions posées par la commission

19 h 30 Discussions par table (une heure et quinze minutes)

- Nommez un modérateur
- Nommez un secrétaire (qui remplira la fiche bleue)
- Chacun répond d'abord par écrit aux questions posées (fiche blanche)
- But de chaque table : faire ressortir des consensus et des divergences

20 h 45 Séance plénière pour partager le travail des tables (30 minutes)

21 h 15 Micro ouvert pour entendre les réactions des citoyens (45 minutes)

22 h Fin de l'activité

SUJET 4

LA TARIFICATION

Selon vous, y a-t-il :

- des services fournis gratuitement par le gouvernement qui devraient être payés en partie ou en totalité par les usagers pour mieux les financer?

- des services payés par les usagers qui devraient être offerts gratuitement et donc financés par les taxes et les impôts? Pourquoi?

- des services payés par les usagers dont les tarifs devraient être augmentés? Pourquoi?

- des services payés par les usagers dont les tarifs devraient être diminués? Pourquoi?

- des services payés par les usagers dont les tarifs devraient être ajustés en fonction de la capacité de payer de chaque individu ou famille? Pourquoi?

CITIZEN FORUMS ON QUÉBEC TAXATION

FORUMS ORGANIZED BY
THE INSTITUT DU NOUVEAU MONDE
IN COLLABORATION WITH
THE QUÉBEC TAXATION
REVIEW COMMITTEE



THE EVENING'S PROGRAM

7:00 Opening and welcome address

7:10 Overview of the evening's program, presentation of a video and review of the Commission's questions

7:30 Individual table discussions (1 hour and 15 minutes)

- A moderator is appointed.
- A secretary is appointed (who will fill in the blue sheet).
- In writing, everyone individually answers the questions asked (white sheet).
- The goal of each table is to identify where there is consensus and where there is disagreement.

8:45 Plenary session to share the work of all tables (30 minutes)

9:15 Open mike to hear citizens' reactions (45 minutes)

10:00 End of activity

THEME 4

RATES

Do you think there are:

- Services that are provided free of charge by the government that users should pay for, in whole or in part, so that those services are better funded?

- Services that are paid for by users that should be offered for free, meaning financed by taxes? Why?

- Services that are paid for by users and for which rates should be increased? Why?

- Services that are paid for by users and for which rates should be decreased? Why?

- Services that are paid for by users and for which rates should be dependent on each individual's or family's ability to pay? Why?
